



## Sexto 1 - Explorateur

### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine. La formation à la Trousse Sexto a été développée par le CADRE21 et réalisée grâce à la participation de la Fédération des établissements d'enseignements privés (FEEP) et du financement du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES).

### Critères:

Développer une réflexion sur :

- **ce que je retiens** de la méthode d'intervention Sexto
- ce que cette formation va **changer** dans mes  **futures interventions**
- ce à quoi je vais faire particulièrement attention **auprès des élèves** lorsque je devrai  **intervenir**

**Badge attribué à:** [Claire Plourde](#)

### Sexto 1 - Explorateur

#### Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Le but de la méthode est de préserver l'intégrité physique et psychologique de la victime et des autres personnes impliquées. C'est une méthode qui nous permet de répondre rapidement et efficacement pour éviter que les photos ou vidéos se propagent. De plus, en utilisant la trousse, nous sommes certains que les interventions seront uniformes. Je retiens également que ça permet d'éviter de faire des erreurs dans le traitement des interventions qui peuvent nuire autant à la victime qu'à une éventuelle poursuite criminelle.

#### Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Il sera plus facile pour moi de m'assurer de ne pas oublier des détails importants grâce à l'aide mémoire qui me guidera dans mes interventions. Je serai plus confiante dans mes interventions puisque je suis maintenant bien

informées de ce qui peut se passer par la suite pour la victimes et les autres personnes impliquées. . Il sera plus facile pour moi d'informer la victime ou les autres personnes impliquées. De plus, le formulaire , grille d'évaluation de l'incident, m'aidera à éclairer d'avantage la situation et consigner clairement les détails pour la suite des interventions à poser.

**Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?**

Ne jamais regarder les photos et vidéos . Suivre les étapes de la démarche d'intervention sexto afin de vérifier si je suis en présence de pornographie juvénile, et ajuster mon intervention selon si je suis en présence d'un acte malveillant ou impulsif. être bienveillant et non agir au non du service de police. M'assurer de préserver l'intégrité physique et psychologique des personnes et le lien de confiance en parlant aux bonnes personnes et surtout pas ébruiter la situation (confidentialité et professionnalisme)